

## Règlement intérieur saison 2019

Notre club affilié à la Fédération Française de Cyclisme, participe aux compétitions dans le cadre du

Trophée Départemental des Jeunes Vététistes (TDJV).

Nous insistons sur l'importance de participer à ces épreuves pour favoriser l'esprit d'équipe et permettre aux jeunes de progresser ensemble.

La participation à 3 épreuves est obligatoire durant la saison pour les poussins

la participation à 4 épreuves est obligatoire durant la saison pour les pupilles

la participation à 5 épreuves est obligatoire durant la saison pour les benjamins et les minimes

### Cotisation club :

Une cotisation au club est demandée à chaque adhérent : **50€**

### Licences FFC :

Tous les adhérents au club doivent être en possession d'une licence qui correspond à sa pratique. Quelle soit loisir ou compétition.

Licence jeunes (4 à 16 ans) **51€**

*Pour plus de détails, voir sur le site FFC Auvergne - Rhône Alpes*

Possibilité de séances d'essai, pour lesquelles il est impératif de prendre une licence dite

« accueil » valable 1 mois pour laquelle un certificat médical est obligatoire.

### Equipements :

Le Club met à disposition les équipements obligatoires pour la pratique du VTT. Soit : 1 maillot manches longues + 1 maillot manches courtes ainsi que des protections DH soit, une dorsale et une paire de genouillères.

Chaque adhérent disposera de cet équipement moyennant le règlement de **30€** + un chèque de caution de **100€**. Ces équipements devront être rendus propres et en bon état, lors de l'Assemblée Générale en fin de saison, dans le cas contraire, le Club se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis.

Ces maillots sont à porter lors des entraînements et **obligatoirement** lors des participations aux courses faute de quoi le pilote pourrait se voir sanctionné. L'entretien de cet équipement reste à la charge des familles.

Le casque de VTT, le casque intégral et les gants longs sont également à la charge des parents et sont obligatoires lors de tous les entraînements et les courses ainsi que les lunettes adaptées au VTT.

Il est fortement conseillé aux pratiquants de porter un cuissard ou short adapté à la pratique.

Le licencié doit être aussi en possession d'un Camel Back, ou d'une gourde, d'un petit encas (barres de céréales, fruits secs...) et d'une chambre à air de rechange adaptée au VTT.

### **Engagement course :**

Les épreuves de TDJV sont de 3Euros chacune et à la charge du licencié.

Pour inscrire votre enfant à une course, vous devrez informer par mail avant 20h Laurent Mirtone au plus tard le mercredi précédent la date de la course.

En cas d'oubli, les inscriptions se feront sur le lieu de chaque course, le jour même. **Attention, cela implique que le licencié partira dans les dernières positions.**

### **Divers :**

Les personnes en possession d'une carte MRA sont priées de la présenter et d'en apporter une copie.

ATTENTION, seuls les dossiers complets seront validés.

### **Période d'essai**

2 sessions sont possibles : en avril et en septembre.

### **Documents nécessaires à l'inscription et à télécharger sur le site du club**

- la fiche d'inscription 2019 remplie et signée
- le règlement intérieur saison 2018 signé
- la fiche de demande de licence club 2019 entièrement complétée, notamment le cadre réservé au médecin traitant et le formulaire d'assurance
- les chèques suivants,

un 1<sup>er</sup> chèque global à l'ordre de Miribike comprenant :

- La cotisation Club, 50€
- la licence FFC jeune de 51 Euros pour les catégorie de poussins à minimes
- la location des maillots 30 Eur

un second chèque **de caution** à l'ordre de Miribike pour les maillots et les protections 100€

**Tarif de la cotisation club pour les familles nombreuses comme suit :**

1<sup>er</sup> enfant = 50€                      2<sup>ème</sup> enfant =35€                      3<sup>ème</sup> enfant et suivant =30€

Les règlements pourront s'effectuer en **trois fois maximum**.

### **Entraînements / Courses**

Les entrainements **sont obligatoires**. Ils auront lieu sur différents sites en fonction de la météo. (St Jeoire, Onnion, Plateau de Plaine-Joux et autres.....)

**Veillez consulter le matin même le site pour le lieu d'entrainement.**

Périodes :     Printemps (*Avril à juillet*)

*Automne (Septembre – Octobre)*

**ATTENTION**, les catégories pré-licencié et poussins (5-8 ans), n'auront pas l'entrainement du mercredi.

Horaires: Le mercredi de 17h à 19h (sauf Poussins & Cadets)

                  Le samedi de 9h30 à 12h00 (toutes catégories)

Il est demandé aux parents et/ou aux enfants de prévoir un temps de mise en route avant les entrainements et les courses (préparation du matériel et du pilote). Les entrainements commencent à l'heure !

Les parents quant à eux s'engagent à accompagner, présenter et retirer leur enfant au début et à la fin de chaque activité.

Les parents désirant accompagner les groupes d'enfants sont les bienvenus. Ils sont indispensables au bon déroulement des séances (serre fils), notamment lors des ballades, traversées de routes et autres séances techniques nécessitant de la mise en place de matériel.

Les informations concernant des modifications pour les entraînements ou les courses seront à consulter la veille sur le site [www.miribike.fr](http://www.miribike.fr)

Le planning des courses est déjà en ligne sur le site.

**Rappel** : Pour les entraînements et les courses, il sera demandé aux vététistes :

de se prendre en charge pour savoir où et comment se déroule l'entraînement ou la course,

de prévenir systématiquement les entraîneurs d'une absence. Mail, téléphone ou sms.

de porter systématiquement un casque homologué en bon état + des gants longs.

d'utiliser un VTT adapté à sa taille, en bon état et surtout régulièrement entretenu.

**Charte de bonne conduite** :

Pendant les entraînements et les courses, les vététistes s'engagent aussi à respecter :

les entraîneurs, les parents qui accompagnent,

les autres membres de la section, les autres compétiteurs durant les compétitions,

les commissionnaires et organisateurs des compétitions.

**L'environnement dans lequel il s'exerce !**

Il est demandé à chacun, en toute circonstance de faire preuve d'un **Esprit Sportif**.

**Engagement à la vie associative** :

A ce sujet, nous attendons un soutien actif de nos adhérents et leurs familles en mettant en place un parrainage des familles ayant pour but de trouver des lots, des sponsors, des coups de pouces ... au travers d'eux-mêmes, leurs employeurs, leurs entourage, leurs connaissances...

**Pour que la saison 2019 apporte pleine satisfaction et plaisir à tous, nous comptons et vous remercions par avance sur votre engagement tant aux entraînements, aux courses qu'à la participation de la vie du Club.**

Le Président :

L'Enfant :

Responsable légal :